

15^{c.}

Journal du Lot

15^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLAN Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne du son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d' —)	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d' —)	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Conseil de la Société des Nations et l'Allemagne: pas de situation privilégiée et pourtant!... — Dans quel état d'esprit, le Reich entrerait-il à la S. D. N.? Les risques ne manquent pas! — La discussion va s'engager maintenant autour du protocole à « cinq ». — En attendant une solution au problème de la sécurité, la France doit conserver intégralement toutes ses garanties.

Le Conseil de la Société des Nations a terminé samedi soir sa session.

Avant de se séparer, il a arrêté les termes de sa réponse à la note du 12 décembre par laquelle l'Allemagne exposait aux dix gouvernements représentés au Conseil les conditions auxquelles elle subordonnait son entrée dans la Société des Nations.

Cette réponse, qui est une longue controverse, est ce qu'elle devait être.

Le Conseil signifie à Berlin que l'admission dans la S. D. N. est soumise à des règles fixes ne comportant aucune exception et qu'en conséquence la demande éventuelle de l'Allemagne ne devrait contenir aucune réserve.

Toutefois, le Conseil n'a pas cru devoir s'en tenir à ce refus de principe; il a pris la peine de fournir des explications à l'Allemagne et ces explications limitent sensiblement la portée du refus de principe.

En fait, Berlin formulait trois revendications: 1° un siège permanent au Conseil de la Société; 2° l'assurance de participer activement à l'administration des territoires placés sous mandat; 3° enfin, l'exemption des obligations résultant de l'article 16 (obligations militaires en cas d'hostilité).

Sur ces trois points, le Conseil a répondu ainsi:

1° après avoir exposé que l'attribution d'un siège permanent appartenait à l'Assemblée, la note implique la promesse qu'un siège permanent sera accordé à l'Allemagne;

2° l'admission sur un pied d'égalité absolue implique manifestement le droit pour l'Allemagne d'être représentée dans la commission des territoires sous mandats;

3° par contre cette situation de stricte égalité exclut non moins manifestement tout privilège au profit du Reich, en particulier l'obligation pour lui d'être exempté des obligations générales incombant à tous les Etats, membres de la société.

Que fera maintenant l'Allemagne? Il est probable qu'après les assurances tacites qui lui ont été données, elle ne tardera pas à saisir régulièrement la Société des Nations d'une demande formelle d'admission.

Si elle hésitait à solliciter son admission, elle marquerait par trop nettement que ses dispositions d'esprit ne sont guère pacifiques.

Reste à savoir dans quelles dispositions d'âme l'Allemagne entrera dans la Société des Nations, si elle y entre.

Faudra-t-il voir dans son adhésion un gage de sa conversion sincère à une politique de paix, à une politique de restauration européenne? Ou bien, conviendra-t-il de soupçonner une nouvelle manœuvre de sa part destinée à endormir la vigilance des Alliés?

Sans doute, ne sied-il pas de préjuger de l'attitude allemande; sans doute, ne doit-on pas suspecter a priori sa bonne foi!

Pourtant, le fait même qu'on agite la question de la bonne foi allemande implique que celle-ci n'est pas manifeste, assurée, et qu'on ne saurait éprouver toute quiétude à ce sujet.

Comment par exemple ne ressentir pas déjà quelque doute à voir l'Allemagne poser ses conditions et revendiquer par avance une situation privilégiée?

Quoi qu'il en soit, il semble que le Reich, qui se montra longtemps plein de suspicion à l'égard de l'Institution de Genève, commence à se rendre compte du profit qu'il pourrait retirer d'une participation.

tions, l'Allemagne, outre qu'elle cessera d'être dans une condition à part, retrouvera sa situation et son influence de grande puissance.

De plus, occupant un siège permanent au Conseil, elle pourra intervenir de droit dans toutes les questions qui l'intéressent directement.

N'est-ce pas M. Stresemann qui soulignait récemment et avec force toute l'importance pour le Reich d'être représenté à Genève en ce qui concerne la protection des minorités allemandes?

Mais combien d'autres questions tiennent au cœur des Allemands: la Sarre, Dantzig, la Haute-Silésie, pour ne citer que les principales?

Or, il apparaît que l'Allemagne entrevoit la possibilité d'obtenir, par la voie détournée de la S. D. N., certaines révisions au traité de Versailles.

Que telle soit bien son arrière-pensée en venant à Genève, de nombreuses indications, certaines indiscrétions de presse permettent malheureusement de l'appréhender.

Voilà précisément ce qui serait grave, car du jour où l'Allemagne engagerait la S. D. N. dans une telle révision des traités, il est fort probable que la Société des Nations serait profondément ébranlée dans ses fondations.

Toutes les précautions seront-elles prises d'ici là pour éviter pareil accident?

La conclusion à tirer du débat qui s'est engagé à Genève sur le protocole, c'est que la solution du problème de la sécurité appartient moins désormais à la Société des Nations qu'aux gouvernements français et britannique.

Du moment, en effet, que l'Assemblée de Genève n'a pu mettre sur pied un projet qui donne satisfaction à tous, du moment surtout que le projet a fait éclater une divergence de vues essentielle entre la conception française et la conception anglaise, c'est entre ces deux tendances qu'un compromis doit intervenir, si un compromis reste possible.

D'ailleurs, les circonstances ne furent jamais aussi favorables à de telles négociations: M. A. Chamberlain est non seulement un ami de la France, mais un esprit qui veut réellement assurer la sécurité de l'Europe.

Cette négociation ne tardera guère, sans doute à s'engager: il est probable que la France sera bientôt invitée par l'Angleterre à se prononcer sur le système de pacte limité, suggéré par l'Allemagne et que le cabinet Baldwin a fait sien.

Et il est probable aussi que le gouvernement français ne refusera pas en principe la discussion.

Certaines indiscrétions de la presse officieuse sont significatives: M. Herriot acceptera que le problème de la sécurité soit examiné dans les termes proposés par l'Allemagne.

Ce n'est pas à dire d'ailleurs que M. Herriot ne prendra pas ses précautions et qu'il s'engagera les yeux fermés dans la voie qu'on lui indique.

Son souci de l'intérêt national est demeuré trop vivace pour qu'il ne s'entoure pas de toutes les garanties indispensables.

Mais — et cela se conçoit — devant la faillite de toutes les solutions proposées, M. Herriot consentira à « essayer » la solution germano-britannique, à voir ce qu'elle donne, quitte à l'abandonner si elle n'apporte pas les résultats voulus.

Enfin, pourrait-on, sans risquer de heurter les dirigeants britanniques, opposer une fin de non-recevoir à l'invitation qu'ils nous adresseront?

Au total, la négociation autour d'un pacte où l'Allemagne entrerait ne présente pas de gros inconvénients si on sait l'entourer d'un minimum de précautions.

Et cette négociation comporte d'autant moins de risques que, pendant qu'elle se déroulera, nous resterons attachés, par la force même des choses, à l'esprit et à la lettre du traité de Versailles, nous garderons la main sur les garanties que nous détenons et qui sont loin d'être sans valeur.

En l'espèce, le temps travaille pour nous.

De plus, aucun pacte, aucune convention ne saurait nous assurer, dans

les conjonctures présentes, une garantie aussi efficace que notre occupation du Rhin.

Or, cette occupation, aucun gouvernement français n'y renoncera, tant qu'il n'aura pas obtenu par ailleurs des réalités tangibles, concrètes.

On n'a pas oublié, sur ce point, les déclarations de M. Herriot.

C'est qu'ici, c'est la vie même du pays qui se joue: on a beau vouloir la paix; il faut être au moins deux pour la faire régner et lorsqu'on a en face de soi un partenaire qui n'y songe guère, il est naturel qu'on ne néglige aucune protection.

Cette nécessité du qui-vive est si pressante que la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre, lors d'une récente réunion, s'est prononcée à l'unanimité contre l'évacuation de la zone de Cologne, du moins pour le moment.

À Genève, au milieu des peuples, la France s'est montrée avec son visage idéal, sa volonté de paix.

À Paris, face à l'Allemagne, la France se retrouve avec sa claire conscience des réalités: elle reste alerte et n'abandonnera aucun des moyens d'assurer son indépendance et sa sécurité.

Les réceptions de M. Herriot

M. Skrynsky

M. Herriot a reçu samedi M. Skrynsky, ministre des affaires étrangères de Pologne.

M. Hymans

M. Hymans, ministre des affaires étrangères de Belgique, a vu également M. Herriot à son retour de Genève.

M. A. Chamberlain

M. A. Chamberlain, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, rentrant à Londres, de retour de Genève, s'est arrêté lundi à Paris. Il a eu, dans l'après-midi, une nouvelle entrevue avec M. Herriot.

Les négociations économiques franco-allemandes

L'Angleterre et la Suède s'inquièteraient

Les journaux allemands publient une information de Luxembourg, d'après laquelle l'Angleterre et la Suède, jouissant du traitement de la nation la plus favorisée, qui leur a été garanti par les traités de commerce signés avec l'Allemagne, auraient réclamé pour elles-mêmes les avantages accordés à l'Alsace-Lorraine dans le traité franco-allemand.

Des difficultés auraient surgi

La Gazette de Voss écrit à propos des difficultés qui se seraient produites.

« On sait que l'Allemagne a acquis des produits en provenance d'Alsace-Lorraine, mais sous la réserve que d'autres puissances ne réclameraient pas pour leurs propres produits les mêmes avantages. »

« Si cette nouvelle de Luxembourg se confirme, il est à craindre que des difficultés nouvelles ne viennent entraver le cours des pourparlers franco-allemands, d'autant plus que le traité provisoire est loin d'être parfait. »

En Russie

Les dirigeants soviétiques visitent la Géorgie

M. Kalinine, après la session du Comité central exécutif de Moscou, a visité la Géorgie occidentale, Batoum et la région de Gourie, centre de la révolte récente.

Il a recommandé aux communistes la circonspection dans les questions religieuses.

Le gouvernement soviétique était dimanche, à Moscou.

De quoi est faite l'armée rouge

Le chef du département politique de l'armée rouge fait savoir que dans l'armée soviétique, il y a 82 0/0 de paysans, 11 0/0 d'ouvriers et 7 0/0 d'éléments différents.

Les préparatifs de guerre des Soviets

Suivent une information émanant d'une source habituellement bien informée en Russie, la position du gouvernement soviétique serait assez critique depuis le renvoi de Trotsky. La majorité des dirigeants estimerait que seule une guerre victorieuse pourrait faire sortir de l'impasse politique actuelle. La Russie fait de grands préparatifs de guerre. Le ministre de la guerre, ajoute-t-on, a achevé l'organisation de 50 divisions d'infanterie, dont chacune dispose de 4 chars d'assaut et de 4 avions; il a commandé en Hollande, en Espagne et en Italie 200 avions, 500 canons de campagne, 3.000 mitrailleuses et 25 millions de cartouches. Une seule maison a reçu une commande de 10 canons lourds à longue portée. De grandes masses de cavalerie se concentreraient sur les frontières de l'Ouest et du sud-ouest de l'Union des Républiques soviétiques.

Mesures d'épuration

La commission ukrainienne d'épuration des commissariats a renvoyé 390 employés des services des finances, de l'agriculture, de l'hygiène et de l'instruction publique convaincus de « bureaucratisme » et de « protectionnisme » (sic), ainsi que de « contre-révolutionnisme ».

M. Herriot à Castres

Dimanche, M. Herriot, Président du Conseil, a présidé l'inauguration du monument de Jaurès à Castres. Devant le monument, des discours ont été prononcés par MM. Herriot, Sizaire, député, Jouhaux, Paul Boncour.

Le commerce extérieur

1° Importations. — Le total de nos importations (objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie, dont houille crue, carbonisée et agglomérée, et objets fabriqués) pour janvier et février 1925, s'élève à la somme de 6 milliards 519.540.000 francs pour 7.493.836 tonnes, représentant ainsi une diminution de 7.369.000 francs et de 820.935 tonnes par rapport aux deux premiers mois de 1924 et une augmentation de 6 milliards 115.164.000 francs et de 627.301 tonnes par rapport aux premiers mois de 1913.

2° Exportations. — Le total de nos exportations (objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie, objets fabriqués et colis-postaux) s'élève à la somme de 7 milliards 157.676.000 francs pour 5.175.320 tonnes, représentant ainsi des augmentations de 571.020.000 francs et 1.091.472 tonnes par rapport à 1924 et des augmentations de 6 milliards 166.441.000 francs et 2.089.096 tonnes par rapport à 1913.

Le recouvrement au titre du budget général

Les recouvrements opérés pendant le mois de février dernier au titre du budget général se sont élevés à la somme globale de 1.952.356.600 fr. Dans ce total les ressources exceptionnelles, les recettes d'ordre et les produits divers entrent pour 82.789.200 fr.

La grève scolaire en Alsace

La sous-préfecture et la mairie de Mulhouse viennent d'informer la population, par voie d'affiches, que les parents qui n'envoieraient pas leurs enfants à l'école lundi se mettraient en contradiction avec les dispositions légales relatives à l'obligation scolaire.

La section de Mulhouse du Comité d'action pour la défense des libertés et traditions religieuses a lancé et affiché un tract dans lequel, sous la signature de M. Brom, député du Haut-Rhin, elle déclare tenir cet avertissement « pour un chiffon de papier sans valeur », le Comité d'action ayant pris toutes les mesures pour que les parents grévistes ne soient pas inquiétés.

Les Kurdes en révolte

Des bandes d'insurgés opérant sur les rives gauche et droite du Tigre ont été battues et refoulées par des détachements réguliers partis de Diarbékir. Aucun fait nouveau n'est signalé sur les autres points.

Un des fils du cheik Saïd, chef des rebelles, a été tué lors de l'engagement qui a eu lieu à Varto.

L'impôt en Amérique

M. Blair, directeur de l'impôt sur le revenu, a cité Mme William-K. Vanderbilt, veuve du sportsman riche qui avait en France une importante écurie de courses, devant la Cour fédérale, pour paiement de la somme de 233.243 dollars, montant de l'impôt sur ses revenus non déclarés.

Fécondité

Un cas de fécondité rare vient de se produire au village de Lageneste, commune de Saint-Clément (Corrèze). Mme Guillaumie, mariée depuis un an, a mis au monde trois garçons bien constitués.

Une épidémie mystérieuse à Manchester

Les autorités médicales de Manchester, devant le grand nombre de décès causés par une maladie inconnue qui revêt certaines formes de l'influenza et affecte principalement les organes respiratoires, croient être en présence de la même maladie mystérieuse qui dévasta le Chicago.

Un immeuble est vendu 40 millions de dollars

A New-York, l'« Equitable Building », un des plus grands immeubles existants a été acheté par la « Empire Trust Company » pour le prix de 40.000.000 de dollars.

C'est le plus haut prix qui fut jamais réalisé pour la vente d'un immeuble.

CHRONIQUE LOCALE

On a arrêté deux accapareurs de blé!!!

La brigade mobile de Nancy a mis la main au collet de deux courtiers en grains qui accaparaient le blé dans les départements de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle. Les journaux publient les détails suivants:

« Depuis le début de cette année, ces deux commerçants parcouraient en automobile le département de la Meuse et surtout l'arrondissement de Verdun et proposaient un surcroît de 4 à 6 francs, aux cultivateurs, accaparaient leur blé au détriment des minotiers meusiens. »

« Des investigations précises faites par la police ont permis d'établir qu'au lieu du prix normal de 124 francs le quintal, ces deux courtiers payaient le blé aux paysans meusiens 128 et 130 francs. Et c'est ainsi que les deux compères parvinrent à rassembler une quantité très importante de quintaux de blé. »

« Quel usage en firent-ils? Les revendirent-ils sur place ou du moins dans la région lorraine? Ou bien plutôt ces quintaux ne franchirent-ils pas la frontière pour gagner Rotterdam et être dirigés de là sur Londres ou sur Berlin pour ensuite revenir chez nous avec un prix copieusement majoré? »

On voit que cette affaire de spéculation est grave et cependant, elle n'aura pas l'heur d'émeouvoir tous ceux qui sont au courant de ce genre d'opération.

Les deux accapareurs meusiens ont été pris: tant pis pour eux. C'est même extraordinaire, qu'ils aient été pris, et nous sommes persuadés qu'« in petto » ils diront: « Mais nous n'avons fait que ce que beaucoup de nos pareils ont fait! »

Evidemment, ce ne sera pas une excuse, une atténuation même du délit de spéculation qu'ils ont commis et dont ils ont retiré des bénéfices considérables.

Ils sont coupables, ils doivent être frappés. Mais, oui! mais!... Pourquoi des agents d'une brigade mobile n'auraient pas exercé une surveillance dans tous les départements, comme ils l'ont fait dans la Meuse?

Nous savons bien, pertinemment, qu'en une certaine époque, des agents ont parcouru les départements de la région, le Lot notamment, pour savoir si l'accaparement des blés et des grains avait été opéré.

Mais les investigations de ces agents sont restées sans résultats, probablement, parce que les mandats qu'ils avaient, n'étaient pas très précis....

Et cependant, à moins de n'avoir pas d'oreille pour entendre, et de n'avoir pas d'yeux pour voir, l'accaparement des blés et des grains a eu lieu, partout, sur une longue échelle.

Dieu merci! nous avons assez dit, ici-même, que des courtiers passant chez des propriétaires achetaient à un prix supérieur au cours du jour, les grains qui étaient dans les granges, en leur recommandant de garder ces grains jusqu'au jour où ils viendraient les retirer.

Le ministre de l'Agriculture lui-même ne pouvait pas ignorer ce trafic, pas plus qu'il ne doit pas ignorer où se trouvent les stocks de blé.

Deux courtiers meusiens sont pris; tant pis pour eux. Il est simplement regrettable qu'ils soient les seuls auxquels la police ait mis la main au collet.

Eh bien, voulez-vous notre avis, en l'espèce? Il est tout simple: ces deux courtiers ne paieront pas trop cher leur délit de spéculation.

S'ils sont malins, — et ils doivent l'être —, ils connaissent, certainement, bon nombre de leurs pareils qui

ont opéré dans toutes les régions de France. Ils « cracheront le morceau », comme on dit ; et comme le « morceau » sera trop gros, on les priera de le garder devers eux.

Leur trafic, et le trafic de leurs collègues impunis, — trafics qui durent depuis plus de 7 mois, — seraient la condamnation irrémédiable de la politique de la hausse du prix du pain dont le pays est gratifiée !

Si on l'avait voulu, ce n'est pas aujourd'hui qu'on aurait découvert le trafic de deux courtiers en grains !

Il y a beau temps que ce trafic a lieu, mais ils sont si nombreux ceux qui l'ont opéré que, vraiment, on ne pouvait pas mettre tout le monde en prison !

Et voilà pourquoi le prix du pain augmente encore !

LOUIS BONNET.

Un manifeste !

Les archevêques et les cardinaux de France ont adressé un manifeste dans lequel ils proclament « l'injustice des lois de laïcité, contraires aux lois formelles de Dieu, et contraires aussi aux intérêts temporels et spirituels des catholiques. »

Ils font appel aux catholiques pour qu'ils s'unissent afin de mener vigoureusement la lutte contre ces lois.

« Il faut disenter, que « les lettres épiscopales, les Semaines religieuses, les bulletins paroissiaux, les revues, la presse, les affiches, les conférences, les catéchismes, donnent le même son de cloche. »

Si sera bon aussi « de faire ressortir les avantages temporels qu'apporte, dans tous les ordres, la religion catholique, les maux sans nombre que causent, à cet égard les lois de laïcité. »

« Par exemple, la loi en une autre vie et en un juge suprême, l'éducation et la morale chrétiennes, la doctrine évangélique du mariage et de son indissolubilité sont les ennemies du fléau de la dépopulation ; l'incertitude, l'école laïque, le divorce en sont les complices. »

Cet appel ne sera pas entendu par les évêques et les cardinaux de France, quoi qu'ils en disent dans leur manifeste ne sauraient rallier autour d'eux la majorité des Français.

Les lois laïques ont été votées et sont appliquées depuis de longues années. Elles ont été maintenues par tous les Gouvernements qui se sont succédés jusqu'à ce jour. Dans chaque manifestation électorale, elles ont été inscrites dans les programmes des candidats, et chaque fois, le pays les a approuvées.

Les évêques et les cardinaux ont le droit, en tant que citoyens de s'élever contre les lois qui ne leur plaisent pas ; qu'ils les dénoncent, qu'ils demandent aux électeurs de voter contre elles, à leur guise, de leur proposer, tous les partisans de la liberté de discussion ne sauraient leur faire grief de leur action.

Mais à cette action, le pays républicain répondra par une action, car comme l'écrivit le Temps, « l'Etat républicain moderne ne se conçoit pas sans neutralité religieuse, c'est-à-dire sans laïcité. La liberté absolue de conscience est l'une des bases fondamentales de notre droit public et même du droit public tout court. »

« Comment les républicains, amis de la liberté comme de l'ordre, pourrions-ils se montrer favorables à des thèses qui, dans des buts bien différents, mais avec une égale méconnaissance de l'esprit de la démocratie, ne tendent à rien de moins qu'à remettre en question les questions d'existence de la cité moderne ? »

Et tous les républicains seront d'accord avec notre grand confrère parisien, quand il déclare « que l'Etat laïque ne saurait efficacement sauvegarder la liberté des cultes qu'à condition de n'en favoriser aucun. »

Le manifeste des évêques et des cardinaux ne peut aboutir qu'à un résultat provoquer : la division du pays, établir un Etat religieux contre un Etat laïque, neutre.

Le moment est plutôt mal choisi.

LOUIS BONNET.

Des économies

La Commission des finances du Sénat travaille. Elle s'est attelée à mettre au point le budget voté par la Chambre, et il semble qu'elle fait de la bonne besogne.

Une note officielle indique : « L'examen des différents budgets spéciaux étant terminé, M. Henry Bérenger a fait connaître à la commission qu'elle avait réalisé sur le budget général un ensemble de réductions de crédits s'élevant à un total de 1 milliard 372 millions. En outre, les réductions sur les différents budgets annexes atteignant 313 millions, le total général des réductions opérées par la commission sénatoriale, s'élève ainsi à 1 milliard 685 millions. »

Plus d'un milliard et demi d'économies opérées, voilà un bon résultat que la Chambre aura, certainement, la bonne grâce d'approuver à son tour.

On sait bien que la surenchère politique exige que les députés cherchent à faire plaisir à une clientèle électorale. Mais cette clientèle-là ne représente pas, heureusement, l'ensemble des électeurs, c'est-à-dire des contribuables.

Le plus souvent même, cette clientèle électorale ne tire que des profits du budget et ne lui apporte rien.

Il est, dès lors, injuste, que ce soient toujours les mêmes qui supportent les frais de cette surenchère,

Un milliard et demi d'économies ne représente peut-être pas le maximum des économies qui auraient pu être réalisées. Mais c'est bien quelque chose, car cela prouve, ce que chacun a pu constater, que la discussion et le vote du budget à la Chambre ont été menés à la « hure et à la dia ». »

Le Sénat a essayé de corriger quelques erreurs commises, oh ! de très bonne foi ! par les députés, ce qui prouve que, encore, en France, il y a, quelque part, toujours un peu de bon sens !

Il n'y a qu'un souhait à formuler. C'est que le chiffre des économies soit encore augmenté.

LOUIS BONNET.

Le Ministère de l'Agriculture annonce la baisse des blés exotiques

Le ministère de l'Agriculture communique la note suivante :

« Tenant compte des cours des blés indigènes et des blés exotiques pratiqués dans les quinze derniers jours, la commission consultative de la Seine a fixé les prix de la farine panifiable à 178 fr. les 100 kilos. »

« Le ministère de l'Agriculture signale à ce propos la baisse récente, rapide et très importante, survenue dans les cours des blés étrangers, qui sont cotés aujourd'hui 139 à 140 fr. les 100 kilos rendus dans les ports français, au lieu de 154 à 156 fr. il y a huit jours. Ces nouveaux prix, qui mettent le blé exotique à parité avec le blé indigène, entrèrent dans le calcul du prix moyen des grains mis en moulture, et sans être trop optimiste, on peut au moins espérer qu'il ne saurait, pour plusieurs semaines, être question d'une augmentation du prix du pain au-dessus de 1 fr. 65. »

Oui, mais samedi, jour de foire, le cours des farines a augmenté à Cahors et dans le Lot !

Votes de nos Députés

Sur le renvoi de l'interpellation tendant à accorder le droit de vote des femmes pour les élections municipales de 1925, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Bouat et Malvy, M. Calmon, absent par congé. La Chambre a voté le renvoi par 290 voix contre 238.

Sur la mise à l'ordre du jour de la séance de mardi matin, 17 mars, de la discussion des propositions relatives au suffrage des femmes, les députés du Lot ont voté :

Contre : MM. Bouat et Malvy, M. Calmon, absent par congé. La Chambre a voté la mise à l'ordre du jour par 381 voix contre 150.

Compatriote

Dans la liste d'aptitude des receveurs particuliers des finances de 1^{re} classe à l'emploi de trésorier-payeur général pour l'année 1925, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote M. Cocula, de St-Germain, receveur particulier des finances, à Béziers. Nos félicitations.

Gendarmerie

M. Creusot, gendarme au peloton mobile de Bar-le-Duc, est affecté à la brigade de Vayrac (Lot).

Enseignement primaire

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse vient de conférer l'honorary aux anciens instituteurs et institutrices du Lot suivants : Mme et M. Delvert, à Faycelles ; M. Greil, à Ceint-d'Eau ; M. Pellegri, à Lissac ; M. Rustrand, à St-Pierre-Toirac ; M. Mourondy, à Figeac ; M. Biassette, à Souceyrac ; Mlle Contios, à Capdenac ; Mme Soulié, à Linac ; Mme Lacombe, à Thèmes. Nos félicitations.

VOIRIE

Il y a bien plus d'un an que nous avons signalé qu'un gros tronc d'arbre gêne la circulation des véhicules dans l'Avenue de l'Abattoir. Ce tronc d'arbre est toujours à la même place... Il finira par prendre racine, si on ne se décide pas à l'enlever.

Au cas où le service de la voirie départementale se déciderait à procéder à cette opération, il pourrait, en outre, faire enlever les tas énormes d'ordures, qui s'accumulent dans l'Avenue de la Petite Vitesse.

Combien y a-t-il de semaines, de mois que l'enlèvement des ordures ménagères n'a pas été fait dans ce quartier.

Il est vrai que si, parfois, l'on voit des cantonniers, dans certaines avenues, ce n'est pas dans les quartiers de l'Abattoir et de la Petite Vitesse, où résident des contribuables qui, paient les impôts comme ceux de la ville.

L. B.

Concours agricole de Paris

Dans le palmarès du concours des vins, à Paris, nous relevons les noms suivants :

Vins rouges : Monville, médaille d'argent, grand module, et Brunet, médaille de bronze, à Parnac.

Les augmentations des allocations d'ascendants

On nous communique la note suivante :

Les Pères, Mères, Grand-pères et Grand-mères dont les fils ou petites-filles sont morts au cours de la guerre (et qui perçoivent à ce titre l'allocation prévue par la loi du 31 mars 1919), vont être appelés à bénéficier des augmentations sur l'indice de

1,80 pour cent, avec rappel depuis le 1^{er} janvier 1925, dès que le Sénat aura ratifié le vote de la Chambre.

En vue de leur faciliter toutes démarches et de les renseigner sur formalités qu'ils auront à remplir pour obtenir ces augmentations d'allocations, la Fédération des Pères, Mères et Morts pour la France va de créer un Office Spécial de renseignements qui se tient gratuitement à leur disposition, tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. par correspondance.

Dans ce dernier cas, les intéressés doivent de toute urgence leur parvenir leur nom et adresse à l'Office de renseignements aux familles des morts pour la France, 9 rue Lelong, Paris (17^e) qui les avisera en temps utile et leur fera gratuitement parvenir tous documents les intéressants.

L'appel du contingent

La France Militaire annonce le premier contingent de la classe 1925 sera très vraisemblablement incorporé cette année vers les mêmes dates que l'année dernière, c'est-à-dire les 13, 14 et 15 mai.

Banquet

L'Amicale des cantonniers du Lot avait organisé le banquet annuel, en présence de membres environ, qui répondit à l'appel des organisateurs.

Avant le banquet, il y avait eu la réunion de l'Amicale où les diverses questions intéressant les cantonniers furent examinées.

Le banquet fut bien servi et la gîte ne cessa de régner pendant tout le repas.

Au dessert, M. Dessoge, président, a pris la parole, et, en meilleurs termes, il a préconisé l'Union la plus étroite entre les membres de l'Association et il a levé son verre à la santé de tous les convives.

Sous l'autobus

L'ouvrier espagnol Pedro Loez, qui fut victime de l'accident d'autobus vendredi soir, cours Vaxis, est en traitement à l'hôpital. Son état est aussi satisfaisant que possible.

Accident de bicyclette

Samedi, vers cinq heures du soir, un accident s'est produit sur le boulevard Gambetta, presque en face du Palais de Justice, dans les circonstances suivantes :

Un cycliste, monteur électricien des télégraphes, descendait à bicyclette le boulevard ; un chien, qu'il n'avait pas vu, se jeta dans sa route avant, et le cycliste fit une culbute qui aurait pu être très dangereuse en raison de la pente accentuée et de l'allure à laquelle il marchait.

La roue avant du vélo fut pliée en forme de huit, une vingtaine de rayons furent brisés, et le vélocipède heureusement, ne présentait pas de gravité.

Accidents du travail

En voulant renverser un ressort de choc qui se trouvait sur une brouette, le nommé Paul Roudier, 34 ans, ouvrier monteur à l'atelier du P. O., demeurant 23, rue Saint-Théise, a reçu le dit ressort sur le pied droit, qui a été contusionné. Un repos de 10 jours a été prescrit à cet ouvrier.

En perçant les tirants de la machine 1957 à l'aide de la perceuse pneumatique, le nommé René Garrigou, 23 ans, ouvrier monteur à l'atelier du dépôt du P. O., demeurant 49, rue Labarre, a reçu des éclats de métal dans l'œil droit, qui ne lui permettent pas de reprendre son travail avant une huitaine de jours.

Cadavre dans la rivière

Nous avons fait connaître, il y a plusieurs semaines, la disparition d'un propriétaire, nommé Jean Mouliéral, âgé de 85 ans. Ce malheureux, qui souffrait d'une cruelle maladie, échappa à la surveillance assidue de son fils et tout portait à croire qu'il avait mis fin à ses souffrances en se précipitant dans le Lot. Cette hypothèse a été confirmée par la découverte du corps de Mouliéral.

Le parquet de Cahors a été prévenu en effet, samedi, qu'un cadavre avait été retiré du Lot dans la commune de Cénévières, en face du hameau de Latoulzan. Bien que le corps eût séjourné plus de deux mois dans la rivière, et qu'il ait été retrouvé privé de ses vêtements, il était encore parfaitement reconnaissable. Le long séjour du cadavre dans l'eau explique pourquoi la plupart des habits avaient fini par être enlevés.

Cour d'assises du Lot

Aucune affaire n'étant inscrite au rôle, la session des Assises du Lot (1^{er} trimestre) qui devait s'ouvrir lundi 23 mars, n'aura pas lieu.

Depuis juin 1924, aucune session n'a eu lieu. Il ne faut pas s'en plaindre.

Perdu

Il a été perdu dimanche, une montre-bracelet de femme, de la place St-Ureusse au pont du chemin de fer. Prière à la personne qui l'a trouvée, de la rapporter au bureau du Journal.

Récompense.

Somme trouvée

M. Flaujac, mécanicien, Boulevard Gambetta à Cahors, a trouvé sur la voie publique une certaine somme d'argent qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

AVIRON CADURCIEN

Bal de la Mi-Carême

N'oubliez pas que c'est jeudi prochain Mi-Carême, et qu'à cette occasion, à 21 heures, au Palais des Fêtes, l'Aviron Cadurcien, vous convie à un grand bal paré, masqué et travesti.

Ce bal s'annonce sous les meilleurs auspices et obtiendra un très gros succès.

Comme toujours, la décoration intérieure ne sera pas négligée, quant à celle confiée à M. Camille Tardieu, n'en doutez pas, elle sera du meilleur goût.

Ainsi que l'an dernier, ce bal est doté de nombreux prix, qui seront accordés aux plus jolis travestis de la catégorie des isolés, hommes et dames ; aux plus originaux ; aux groupes les mieux composés.

Nous savons que des initiatives se sont déployées, que beaucoup de concurrents se disputeraient les meilleurs prix.

Un brillant orchestre avec « Jazz » exécutera les meilleures danses de son répertoire.

Les cartes de Messieurs et dames, si on veut accéder à la salle de bal, seront vendues à l'entrée au prix de 5 francs.

Point de vue galeries, 2 francs.

Si vous désirez passer une bonne soirée — vous amuser sainement — satisfaites votre cœur à bon goût avec lequel ont été conçus quelques travestis et quelques originalités ; allez tous au Palais des Fêtes jeudi soir pour assister au bal de la Mi-Carême.

Concert

Voici le programme du 2^e exercice-Concert qui sera donné, au Théâtre municipal, le jeudi 26 mars, à 15 h. 1/2 par les élèves et les professeurs de l'Association professionnelle. (Ecole de musique).

PREMIÈRE PARTIE

Trio n° 7 (andante), F. Mazas	M. Espère, Loubéjac.	F. Mazas
Trio n° 8 (romance), F. Mazas	M. Jean Nouryrit.	F. Mazas
Miles Gural, Peque, Schumann	M. Jean Nouryrit.	Schumann
Mile Quercy, Gebauer	M. Sourdouire.	Gebauer
Duo n° 9 (ronde en si mineur), J. Haydn	M. Sourdouire.	J. Haydn
Miles Gural, Peque, Schumann	M. Sourdouire.	J. Haydn
1 ^{er} Solo, Cousin	Miles Chiffroy, F. Garnal.	Cousin
Mile Alis, Cousin	M. Sourdouire.	Cousin
3 ^e Solo, Cousin	M. Sourdouire.	Cousin
Romance, Ch. Danga	M. Lamagat.	Ch. Danga
La Gaillarde, Fongueyay	M. Lamagat.	Fongueyay
Miles Chiffroy, Wieniaski	M. Sourdouire.	Wieniaski
Oberjas (mazurka), M. Mas	M. Sourdouire.	M. Mas

Le piano d'accompagnement sera tenu par M. Mas, Baquier, Ballen et Mme J. Nouryrit.

DEUXIÈME PARTIE

a) Mélodie, Glazounow	M. Sourdouire.	Glazounow
b) Sérénade, Glazounow	M. Sourdouire.	Glazounow
c) 15 ^e Prélude, Chopin	M. Sourdouire.	Chopin
d) Cordoba, Albeniz	M. Sourdouire.	Albeniz
e) Marche, Schumann	M. Sourdouire.	Schumann
f) Hahn, Hahn	M. Sourdouire.	Hahn

Le piano d'accompagnement sera tenu par M. Mas, Baquier, Ballen et Mme J. Nouryrit.

TROISIÈME PARTIE

La Jeune Mère (mélodie), Schubert	M. Sourdouire.	Schubert
Chanson du berceau, Schumann	M. Sourdouire.	Schumann
Soliste : Mile F. Gagnal, V. Staub	M. Sourdouire.	V. Staub

Par tous les élèves de l'Association professionnelle. Le piano d'accompagnement sera tenu par M. J. Nouryrit.

Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 2 au 7 mars 1925 dans le Lot, a été la suivante : Nombre de placements locaux à demeure : 7 hommes, 4 femmes. Intercours : 9 hommes. En outre : 2 hommes. Demandes d'emploi non satisfaites : néant. Offres d'emploi non satisfaites : 10 hommes, 5 femmes.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de février 1925 :

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 16.108 hectolitres. Antérieures : 68.125 hectolitres. Total : 84.233 hectolitres. Quantités de vins soumise au droit de circulation 14.050 hectolitres. Antérieures : 60.233 hectolitres. Total : 74.283 hectolitres. Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.628 hectolitres.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Sept jours de la première équipe ont seuls répondu à l'appel qui leur a été fait par lettre et par convocation collective. La « Quercynoise » n'a pas eu trop de peine à triompher de la mixture qui lui fut opposée. Elle méritait toutefois les succès par son ardeur et sa bonne conception du jeu. L'A. C. fut battu par 9 à 3.

Cette partie qui eut été des plus intéressantes, si l'Aviron avait pu fournir l'équipe première au complet, n'a pas d'autre histoire.

Les équipiers premiers de l'A. C. en prennent vraiment trop à leur aise, et il deviendra impossible sans tarder, d'assurer l'exécution du calendrier, si cela continue.

Nous convoquons 19 équipiers premiers pour dimanche 22 mars afin de rencontrer à Fumal l'excellente équipe de cette ville.

Ils devront être réunis devant le Café de Bordeaux à 11 heures 1/2 où un autobus les prendra pour les déposer à Fumal.

L'A. C. reste malgré tout convaincu qu'ils auront à cœur d'obéir à cette convocation.

Préparation militaire

(2^e Contingent 1925)

Nombre de candidats inscrits : 57.
absents : 10.
éliminés : 12.
admissibles : 35.

Ci-dessous la liste par ordre alphabétique des jeunes gens admis aux épreuves du B. P. M. E. (1^{re} Session) :
Aicouffe Gabriel, Baldran Jean, Barbary Albert, Bley Maurice, Bos Robert, Boutarel Georges, Cabessut Jean, Clavel Roger, Dégas Maurice, Delsahut Gabriel, Durueu Georges, Fau Pierre, Gaëtan Raymond, Labarthe Emile, Lacaze René, Lafage Oscar, Landas Antony, Larroque André, Laviale Raymond, Mazel Fernand, Miran Valentin, Nadal Fernand, Noubel Roger, Pagès Jean, Poujade Théodore, Puech Raymond, Richasse André, Rouch Rémy, Rufas Joseph, Souparis Roger, Salesses Eloi, Séraudie Antoine, Tullet André, Verdier Gabriel, Victor Roger.
Le classement général sera donné ultérieurement dès que le résultat des Brevets de spécialité sera connu.

Foire du 14 mars

La foire du 14 mars a été peu importante. Cours pratiqués :

Bœufs gras, 200 fr. à 210 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, 185 fr. à 195 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, 4.000 fr. à 5.500 fr. la paire ; bouvillons, 1.600 fr. à 2.200 fr. la paire ; porcelets, 110 fr. à 180 fr. pièce, suivant la grosseur et la qualité ; moutons gras, 2 fr. ; agneaux, 2 fr. 20, le tout le demi-kilo.

Brebis d'élevage, 140 fr. à 190 fr. pièce, suivant la grosseur et la qualité.

Poules grasses, 3 fr. 20 ; poulets, 3 fr. 40 ; canards, 3 fr. 30, le tout le demi-kilo ; pigeons, 6 fr. la paire.

Œufs, 4 fr. la douzaine.

Truffes, 17 fr. le demi-kilo.

Maïs, 70 fr. les 80 kilos.

AVIS IMPORTANT

La COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES sur la Vie (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), fondée en 1819, et dont le siège social est à Paris, 37, rue de Richelieu, a l'honneur d'informer sa clientèle et le public qu'elle est désormais représentée par M. MALEEC, Agent Principal, à Gourdou.

Arrondissement de Cahors

Catus

Hécatombe de sangliers. — Dimanche dernier 15 courant, les membres de la société catusienne la Saint-Hubert-Club tièrent dans les Bois d'Albassein, un superbe sanglier du poids de 90 kilos. L'après-midi du même jour, M. Laporte, un jeune chasseur de la même société, tua sur la route de St-Denis à Boissières une laie du poids respectable de 95 kilos. Ces deux animaux furent abattus par être mérité de 7 marçassins.

Nos félicitations à la Société La St-Hubert, et en particulier à M. Laporte, de Flory, qui certes n'en est pas à son coup d'essai.

Pontirig

Obsèques. — Dimanche matin, ont été célébrées les obsèques de notre ami, le jeune Laurent Molles, soldat au 32^e régiment, en garnison à Hussin-dey (Afrique). Toute la population, profondément émue et recueillie, tint à apporter à la famille éplorée l'hommage de sa sympathie.

Un long cortège suivit le char funéraire qui était recouvert de superbes couronnes, en tête desquelles figurait celle de ses camarades d'Afrique. Au cimetière, le dernier adieu a été adressé au regretté disparu par M. Cussat, au nom de tous ses camarades. Nous renouvelons à M. et Mme Molles nos vives condoléances. — L. P.

Lauzès

Finances. — Nous avons appris avec plaisir, que M. James, le sympathique percepteur de Cabrerets, était nommé à Lalbenque.

Avant que notre ami M. James quitte Cabrerets, nous tenons, au nom de ses nombreux amis, à lui exprimer tous les regrets que causera son départ d'une localité où il avait su se concilier de solides amitiés, et la sympathie générale.

Sauzet

Foire. — Notre foire du jeudi 12 mars, favorisée par un temps beau mais froid, a eu son importance habituelle.

Au foirail aux bœufs, beaucoup de transactions, surtout sur les attelages commerciaux. Cours pratiqués : Bœufs de gros attelages, de 5.500 à 6.000 fr. ; bœufs de travail, de 4.700 à 5.000 fr. ; bœufs de commerce courant, de 4.000 à 4.500 fr. ; bouvillons, de 2.000 à 2.500 fr. ; vaches de 3.500 à 3.800 fr., le tout la paire.

Viande de boucherie : Bœufs, de 180 à 190 fr. les 50 kilos ; veaux, de 5 à 5,50 le kilo ; moutons, de 5,50 à 6 fr. ; porcs gras, de 240 à 270 fr. les 50 kilos.

Porcelets de trois mois et au-dessous, de 150 à 200 fr. pièce ; brebis avec agneaux, de 200 à 250 fr. ; gros agneaux, de 110 à 140 fr. ; brebis commodes, de 100 à 110 fr. ; chèvres, de 180 à 200 fr. pièce.

Halle aux grains. — Blé, 80 fr. ; maïs, de 54 à 56 fr. ; avoine, 35 fr. ; fèves, 54 fr. ; pommes de terre, 20 fr. le sac ; pommes de terre hâtives de semence 45 fr. le sac.

Poules et poulardes, 3,25 ; poulets, 3,50 ; canards et dindons, 3 fr. ; lapins domestiques, 2 fr. le demi-kilo ; pigeons, 6 francs la paire ; œufs, de 3,50 à 3,75 la douzaine.

Jardinage assez rare ; plants d'oignons, 1 fr. 25 le cent ; pommes de couteau, 3 fr. la douzaine ; oranges, de 0,25 à 0,40 pièce.

Marché aux truffes. — Sur notre nouveau marché, malgré l'approche de la fin de saison, les apports étaient importants. Tout s'est vendu aux prix de 30 à 35 francs le kilo.

Le Conseil approuve ensuite le montant des frais relatifs à l'assistance médicale pour le 2^e semestre et arrête la liste d'admission à l'assistance aux vieillards et à l'assistance des femmes en couches.

Accident d'automobile. — Vendredi soir, entre Bagnac et Mours, un de nos aimables compatriotes a failli être victime d'un grave accident.

A la suite de l'éclatement d'un pneu, sa voiture s'est renversée et le conducteur n'a eu que de légères contusions à la tête et au poignet.

Il est fort heureux que M. B... s'en soit tiré à si bon compte.

Tribunal correctionnel (Audience du 14 mars). — Justin L., 61 ans, originaire de St-Sauray, vingt jours de prison pour vol d'une bicyclette et défaut de carnet anthropométrique.

Une condamnation à 16 francs d'amende pour coups.

Station des havas nationaux. — Nous donnons ci-après la liste des étalons nationaux qui feront cette année la monte des juments et dont la station se trouve aux Carmes.

1^o Théodor, carrossier normand ;

2^o Upas, postier breton ;

3^o Astie, trait-breton.

Ces deux derniers sont de nouveaux étalons remarquables par leur conformation et qui donneront pleine satisfaction à nos éleveurs. L'étalon Théodor a fait, depuis 3 années qu'il est dans notre station, ses preuves en donnant des produits fortement appréciés dans le commerce.

Mercuriale du 16 mars 1925

Blé,	l'hectolitre, 100 à 105 fr.
Avoine,	— 45
Mais,	— 40
Haricots,	— 140
Pommes de terre, double décal.,	30 à 32 50
Oufs,	la douzaine, 3 75
Beurre,	le kilo, 16
Poulets,	— 8 50
Poules,	— 8 50
Lapins,	— 8 50
Canards,	— 8 50
Oies,	— 8 50
Pigeons,	la paire, 7 à 8
Chevreux,	le kilo, 5
Bœufs dattelage, la paire, 5.000 à 6.000 fr.	
Vaches, la paire, 4.000 à 4.500 fr.	
Veau, les 100 kilos, 350 à 600 fr.	
Porc, les 100 kilos, 200 à 250 fr.	

Bédoué

Accident. — Vendredi soir, Marius Lascroux, âgé de 12 ans, puisant de l'eau pour sa grand-mère, a glissé et a été précipité dans le puits.

Le front ayant buté contre la paroi de la citerne, l'enfant est tombé sur ses pieds dans l'eau heureusement peu profonde.

Malgré son émoi bien compréhensible, le jeune Marius, en criant au secours, a pu se faire entendre de son grand-père, de son oncle et de sa tante, Mme et MM. Goudere.

Ces derniers ont eu la présence d'esprit de saisir une longue perche, de la tendre à l'enfant qui, bon gymnaste, est sorti du puits sain et sauf.

St-Jean-de-Lespinasse

Priv. — La Faculté de Médecine de Paris vient de décerner à notre jeune compatriote, le docteur Henri Tureau, un prix avec médaille de bronze, pour la thèse qu'il a soutenue au mois de juillet dernier, devant cette Faculté. Félicitations sincères.

Molières

Marcassins. — On a pris deux marcassins vivants dans les bois de Ressauges, l'un a péri, mais l'autre s'apprivoisera ; petit sanglier deviendra grand...

Prendéignes

Les sangliers. — Une dizaine de gros sangliers furent aperçus dans une forêt de chênes. Ce fut une vraie bataille. En moins d'un quart d'heure ils reçurent plus de 50 coups de fusil ; 3 sangliers restaient sur le carreau. Ils pesaient 160 kil. Quelques autres se sauvèrent mal en point. On devine la joie des chasseurs. A tous nos bien vives félicitations. Ce sera sept indésirables de moins pour ravager nos récoltes.

Linaç

Subvention. — Grâce à l'énergie intervention de MM. Loubet et Bonat, une somme de 14.166 francs a été accordée pour le chemin de Martinier.

Nous adressons à nos dévoués représentants nos plus chaleureux remerciements.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon.

La nouvelle prison. — M. le Maire de Gourdon vient de recevoir la lettre suivante des Sénateurs du Lot qui certainement ne manquera pas de donner satisfaction au public gourdonnais :

Paris, le 10 mars 1925.

Monsieur le sénateur,

et cher collègue,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qui s'attachait à la mise en service de la nouvelle prison de Gourdon.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, à la date de ce jour, j'ai prescrit l'exécution des travaux d'aménagement complémentaires à effectuer dans cet établissement.

« Mais comme ces travaux de détail n'empêchent pas les services de fonctionner dès à présent, j'ai invité, en même temps, M. le Préfet du Lot, à prendre les mesures nécessaires à l'occupation immédiate de la nouvelle prison. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Gardes des Sceaux

Ministre de la Justice

Chautemps. »

Obsèques. — Vendredi matin ont eu lieu les obsèques du jeune Charles Garrigues, étudiant ; dont nous avons déjà annoncé la mort.

Le char funèbre disparaissait sous un amoncellement de couronnes et de gerbes. Après la levée du corps, le cortège s'est dirigé sur Prouilhac (section de Gourdon) où devait avoir lieu la cérémonie dans un caveau de famille.

A sa malheureuse mère nous renouvelons nos plus sympathiques condoléances.

Coups et blessures réciproques. — Deux familles voisines vivant en mauvais intelligence se sont d'après-elles portés des coups réciproques avec une grande violence. Dans le cas actuel, ce sont les femmes qui se sont livrées à ce pugilat ; les hommes, quoique présents, ayant assisté impassibles à cette lutte.

La dame Prat (Elise), épouse Mouré, 45 ans, de Saint-Denis-près-Martel, a été frappée, sans provocation, dit-elle, violemment à coups de bâton par la dame Croze (Marie), née Valade, au moment où elle lavait du linge au ruisseau. Elle a produit d'ailleurs un certificat médical de M. le docteur Durieu.

De son côté, la dame Croze affirme qu'elle a eu à essuyer de la plaignante de nombreux coups de pierre dont elle porte d'ailleurs les traces et a également produit un certificat médical de M. le docteur Momont.

Une enquête a été ouverte et procès-verbal a été dressé.

Prochaine Foire. — Notre prochaine foire aura lieu samedi, 21 courant.

Grande course cycliste. — L'Union Sportive Gourdonnaise organise pour le lundi 13 avril prochain, une grande course cycliste ouverte à tous les licenciés de toutes catégories, sous le règlement de P. U. V. F.

Trajet : 100 tours de ville, comprenant 110 kilomètres, avec classement aux points tous les 5 tours. 1^{er} prix, 350 fr. ; 2^e prix, 200 fr. ; 3^e prix, 150 fr. ; 4^e prix, 75 fr. ; 5^e prix, 50 fr. ; 6^e prix, 25 fr.

De nombreuses primes seront distribuées pendant la course.

Engagement, 3 fr. par coureur, au siège de P. U. S. G., café Divan, à Gourdon.

Les coureurs sont tenus de faire connaître en s'engageant le numéro de leur licence.

Bal de la Mi-Carême. — Le grand bal de l'Union Sportive gourdonnaise, qui avait dû être retardé pour les raisons que nous avons indiquées en son temps, est fixé au jeudi soir 19 courant, à 21 heures, dans la grande salle Poux.

Honorariat. — Nous avons le plaisir d'apprendre à l'instant même que notre excellent compatriote, qui

s'est fixée parmi nous depuis sa mort à la retraite, Mlle Germaine Darr, vient de recevoir l'honorariat de l'enseignement public.

C'est là une distinction honore qui n'est conférée qu'aux mères et maîtresses d'école.

Nous sommes heureux de vous adresser nos plus chaleureuses félicitations, qui seront certainement partagées par la population gourdonnaise en souvenir de ses bons et dévoués services à la tête de notre école publique, qu'elle dirigea tout un jour avec une intelligence et un succès que personne n'a oubliés.

On nous fait connaître au dernier moment que M. Bonnet, ex-instituteur à Saint-Clair, et M. Courroux, ex-instituteur à Anglars-Nozac, ont également reçu la même distinction.

Nous félicitons bien cordialement ces deux excellents maîtres, qui ont eu une longue carrière toute d'honneur et de dévouement à leurs fonctions.

Labastide-Murat

Le Chemin de la Vignane. — Présentement, le chemin de la Vignane est impraticable pour les charrois. Il sera aussi au cours de l'été du fait que les charrettes creusent de profondes ornières. Il faudrait un épierrement qui donnerait à la chaussée la résistance dont elle manque.

Ce petit bout de chemin qui est porté à l'alignement du côté de M. Grépon devrait, ce nous semble faire l'objet d'une étude du conseil municipal. La dépense n'en serait pas bien élevée et ce coin de Vignane touchait Labastide deviendrait d'un accès facile.

Probité. — M. Georges Cocu, charpentier à Vaillac, a trouvé sur sa voie publique un portefeuille contenant une certaine somme qu'il a rendu à son propriétaire.

Mme Zélie Dardennes, tenancière du café de la Poste, a trouvé, dans son établissement, un portefeuille contenant une somme assez importante qu'elle a rendu à son propriétaire, M. X..., agriculteur à Montamat.

Nos félicitations à nos deux compatriotes pour leur acte de probité.

Foire. — Voici les cours pratiqués à notre foire du 9 mars :

Blé, de 78 à 80 fr. ; avoine, 34 fr. ; (l'appont n'a pas suivi la demande) ; maïs, 76 fr. ; pommes de terre, 28 fr. ; luzerne, de 38 à 40 fr. le sac de 80 litres.

Gros bœufs de grandes propriétés, de 6.20 à 6.800 fr. ; bœufs dattelage, de 5.000 à 5.800 fr. ; bouvillons châtres, de 3.300 à 4.200 fr. le tout la paire ; veaux pour la boucherie, 6 fr. le kilo. Transactions moins nombreuses.

Brébis de troupeau avec deux agneaux, de 280 à 320 fr. ; avec un agneau, de 190 à 240 fr. ; bœuf, de 160 à 170 fr. le tout la pièce ; agneaux pour la boucherie, de 4,75 à 5 fr. le kilo ; cochonnets de deux mois, de 190 à 220 fr. la pièce.

Poules, 3 fr. 50 ; poulets, 3 fr. 75 le demi-kilo ; œufs, 3 fr. 50 la douzaine.

Soumèdes

Etat civil. — Le 12 mars, naissance d'un garçon chez les époux Victor Ferric et Joséphine Desmari, demeurant à Soumèdes.

Le 13 mars, naissance de Raymond-Joseph Lacam, fils d'Arthur Lacam et de Joséphine-Alda Alayrac, domiciliés à Fontgrand.

Grave accident. — Dimanche matin, 15 mars, M. Guérrien Alfred, cordonnier à Soumèdes, se rendait à Labastide en motocyclette lorsque, au lieu dit Bombès, il rencontra l'automobile de Cahors qui venait en sens inverse. La moto qui était lancée à une grande vitesse accrocha le marche-pied de l'automobile et M. Guérrien fut projeté sur le sol avec une violence extrême ; dans cette chute terrible, il se fit à la tête une blessure profonde ainsi que de nombreuses contusions dans diverses parties du corps.

Le D^r de Lapize, appelé en toute hâte, transporta le blessé à Soumèdes, à son domicile, et lui prodigua ses soins empressés. L'état de M. Guérrien est très grave.

Martel

Société coopérative d'utilisation en commun de matériel moderne agricole. — A la suite de ses démarches, M. Bouat, député, a reçu du Directeur de l'Office National du Crédit Agricole la lettre suivante :

Paris, le 9 mars 1925.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler à nouveau mon attention sur la demande d'avance à long terme qui a été faite, par la Société Coopérative d'utilisation en commun de matériel moderne agricole de la région de Martel (Lot).

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa dernière réunion, le Conseil d'Administration de l'Office National du Crédit Agricole a attribué à cette Société une avance de : 17.000 fr. (dix-sept mille fr.) remboursable en 10 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général,

Louis TARDY.

Les machines achetées par la Société Coopérative serviront, non seulement aux Membres de l'Association, mais aussi à des démonstrations pratiques qui seront faites aux élèves de l'Ecole Supérieure qui se destinent à l'agriculture, par M. Lavayssièrre chargé de l'enseignement agricole.

C'est dire l'intérêt qu'il y avait à faire donner satisfaction à cette demande de prêt et nous ne saurions trop remercier M. Bouat du nouveau service qu'il vient de nous rendre.

Fajoles

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal s'est réuni dimanche 15 mars. 8 conseillers étaient présents.

Le maire a donné lecture à l'assemblée de la circulaire du Préfet en date du 6 mars 1925, relative au décret du 31 décembre 1924, qui modifie le mode de rémunération des percepteurs, tel qu'il avait été établi par le décret du 4 mars 1924.

Il propose d'approuver les décomptes rectificatifs fixant à 352 fr. le nouveau traitement du percepteur.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Salviac

On réclame. — Nous avons ici même, dans ces colonnes signalé l'effort accompli par le Conseil municipal pour le nivellement et l'embellissement de nos places publiques.

Dés résultats tangibles sont acquis, nous n'en disconvenons pas, mais nous nous faisons l'écho de certaines réclamations de la population qui nous paraissent justifiées.

La taille des arbres doit être effectuée pour la conservation de ces derniers et pour l'esthétique de nos avenues et places ; le remplacement des arbres morts doit être exécuté. Or, rien n'a été fait à ce dernier sujet, et nous le déplorons.

Nous espérons que, s'il en est temps encore, on n'aura pas à attendre à l'année prochaine.

Pour les touristes. — Il y a quelques années, sur les routes de la commune et du canton, le Touring Club de France fit apposer à divers endroits des poteaux indicateurs des accidents de terrain dont l'utilité est manifeste pour les touristes.

Les plaques fixées sur les poteaux exposés aux intempéries des saisons ne fournissent plus aucune indication ; il serait de la plus grande utilité de les repeindre pour donner satisfaction aux nombreux touristes et usagers de la route.

En outre, la route de Cahors, très fréquentée, ne possède aucun poteau indicateur, malgré les délicités de cette voie. Nous sommes persuadés que le Touring Club de France réparera sans retard cette lacune.

Vol de plants de vigne. — Un vol important de plants a eu lieu, dans la nuit de vendredi 12 au samedi 13 mars, au préjudice de M. Jean Vaissié, propriétaire à Salviac (Lot).

Les ouvriers avaient taillé les sarmants de la vigne-école, que notre compatriote exploite au lieu dit de Lisleferme, et laissé par mégarde les plants à greffer dans les rangs de vigne.

Le lendemain, les plants avaient disparu.

Une surveillance active sera exercée pour empêcher toute récidive.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

LES ENTRETIENS DE PARIS

M. Chamberlain est parti ce matin

M. Chamberlain a quitté Paris, par la gare du Nord, ce matin à 10 heures, rentrant à Londres.

Il a conféré amicalement sur le quai de la gare avec M. Herriot.

Etaient présents au départ : lord Crewe, ambassadeur de Grande-Bretagne, et M. Quinones de Leon, ambassadeur d'Espagne.

APRÈS LA SESSION

DU CONSEIL DE LA S. D. N.

Le cas de l'Allemagne

L'impression est favorable à Berlin.

De Berlin. — La note du Conseil de la Société des Nations à l'Allemagne a produit dans les milieux gouvernementaux berlinois une impression très favorable.

La réponse aurait tenu compte, estime-t-on, d'un certain nombre d'objections formulées par le gouvernement allemand.

Mais quelques réserves subsistent encore !

Cependant, cette réponse n'aurait pas répondu à tous les désirs exprimés par le Reich, notamment dans la question du passage des troupes militaires à travers le territoire allemand.

Le Reich formulera bientôt sa demande d'admission

De Berlin. — Le gouvernement allemand estime qu'il sied de constater un sensible rapprochement entre l'Allemagne et la Société des Nations.

Il espère que, d'ici l'automne, il sera possible de trouver une formule permettant à l'Allemagne de demander officiellement son admission.

La question d'un pacte de garantie

De Berlin. — Au sujet des pourparlers relatifs à un pacte de garantie, les milieux politiques allemands croient que de sensibles progrès ont été d'ores et déjà réalisés qui permettront d'arriver à un accord.

A LA CHAMBRE

Séance du matin du 17 mars

La Chambre s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Bouissou.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi concernant le nombre des conseillers municipaux dans les communes des régions libérées.

M. Barridier a lu son rapport.

La Chambre a décidé que la représentation municipale sera proportionnée, pour la France entière, au recensement de 1911.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame DEILHES, née MAILLE, et leurs enfants ;

Madame veuve BUGÈS et ses enfants, les familles ANDRIEU, CAPLELLI, CASTAGNIE et VERTUT remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celle-ci qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jean-Louis MAILLE

Receveur d'octroi en retraite

ON DEMANDE VOYAGEURS

Munis Sérieuses Références

Ecrire

M. BREL, HOTEL AMBASSADEURS, CAHORS

Baby-Film

Location — Abonnements

5, rue Saint-Jean, PERPIGNAN

VOUS DEVEZ PRÉFÉRER

la Quintonine aux autres extraits de quinquina, car versée dans un verre de vin de table, elle vous donne un litre d'excellent vin fortifiant. Sa formule est, en effet, tout à fait spéciale et infiniment supérieure aux produits similaires. Le flacon de Quintonine : 3 fr. Pharmacie Orliac à Cahors.

Pas de belle chaussure

sans le talon caoutchouc WOOD-MILNE, tournant ou fixe, qui contribue à l'élasticité de la chaussure, et la protège contre l'usure. Les mots WOOD-MILNE doivent être imprimés sur chaque talon pour éviter les imitations inférieures. Talons tournants : Hommes : 2 fr. ; Dames : 1 fr. 50 la paire. Fabrication française.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE

du sieur François MAROUFLET,

Entrepreneur de Travaux publics à Luzech

Convocation des créanciers pour production de titres et vérification des créances.

Premier avis

Messieurs les créanciers de la dite faillite sont invités à produire dans le délai de vingt jours, outre ceux accordés en raison des distances, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier libre indiquant des sommes par eux réclamées, en trois mains de Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic définitif, ou entre les mains du GREFIER du Tribunal de Commerce, pour être procédé à la vérification des créances.

Cette vérification commencera le sept-avril prochain, jour de mardi, à treize heures trente, en la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, si ce n'est au Palais de Justice, où elle sera continuée si besoin est.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions des articles quatre cent quatre-vingt-douze et quatre cent quatre-vingt-treize du Code de Commerce.

Le Greffier, E. MANÉYROL.

ETUDES DE Maître G. FONTANGES

Docteur en Droit

AVUÉ A FIGEAC

et de Maître VAYSSETTES

HUISSIER A FIGEAC

VENTE DE MOBILIER

Les DIMANCHES 22 et 29 MARS 1925, à 2 heures du soir à FIGEAC, rue Orthobadial, en la maison Lacabane, il sera procédé par M^{rs} VAYSSETTES, huissier à Figeac, à la vente aux enchères publiques

D'un Mobilier

comprenant :

Lits en noyer, literie (sommiers, matelas, couvertures, édredons, traversins, descentes de lit), tables de nuit, tables ordinaires, chaises pailonnées, chaises cannées, armoires, commodes, buffets, buffets-vitrines, pendules, glacés, fontaine en cuivre, chaudières en cuivre, bureaux, tables à toilette, ustensiles de cuisine, vaisselle, draps, nappes, serviettes, rideaux, etc.), machine à coudre « Singer », bascule, presses de chiffonnier, casiers, etc..

Le prix sera payé comptant et 10 0/0 en sus.

Cette vente aura lieu en exécution d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal Civil de Figeac, le 14 mars 1925, enregistrée.

Pour insertion :

E. VAYSSETTES,

huissier.

Feuilleton du « Journal du Lot » 6

NIETZSCHÉENNE

PAR Daniel LESUEUR

II

— « Dites-moi, Sorbelin... Ma femme m'écrivit qu'un des petits est malade là-bas. Voilà leur retour remis à je ne sais quand. Elle est affolée. Une maman, n'est-ce pas, ça prend pour tout de suite. Verriez-vous un inconvenient à ce que j'aille voir ce qu'il en est ? L'affaire de quarante-huit heures... dont un dimanche, si je ne pars que demain.

— Mon Dieu, monsieur Robert... fit le directeur d'un ton dubitatif. Puis il questionna, dans une anxiété polie : — « Vous n'êtes pas inquiet, l'espère ? Lequel des deux est malade ?... L'aîné, Pierre ?

— Non, le second... André. Oh ! une rougeole, un bobo d'enfant. »

Robert prenait un accent détaché, mais il gicnait le visage de Sorbelin comme un écuyer qui attend l'exemption d'un devoir. Malgré toutes ses résolutions d'agir en véritable chef, malgré les études acharnées qui l'en eussent rendu capable avec un peu de confiance en lui-même, il subissait

l'ascendant de cet homme, habile et rogue. Les grandes capacités de Sorbelin lui avaient valu la haute situation de directeur, voici cinq ans déjà, — mais alors que les vieux patrons, le père et l'oncle Clérieux, exerçaient le gouvernement effectif. Et c'était à lui que leur héritier devait son initiation.

— « Mais, monsieur Robert », déclara-t-il froidement, « vous êtes le maître. Vous savez aussi bien que moi s'il vous est loisible de vous absenter. Ce que je peux vous affirmer, c'est que je m'arrangerai pour que rien n'en souffre. »

Clérieux pâlit imperceptiblement. Quoiqu'il n'eût point senti d'arrogance ni d'ironie dans l'intonation, il comprenait trop. Avec Sorbelin, l'usine pouvait se passer de lui.

— « Seulement », reprit l'autre, « voilà... Vous devrez me laisser pleins pouvoirs. Car certaines solutions urgentes... »

— Comment ? » fit Robert... « Pour deux jours !

— Oh ! ce peut être une question d'heures.

— Que se passe-t-il donc, Sorbelin ? Vous avez l'air soucieux ! Parlez. »

Clérieux s'assit. Le directeur s'expliqua.

D'abord, il y avait

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine. Table with columns for various financial instruments like Fonds d'Etat, Crédit National, and Ville de Paris.

Chemin de fer

Table listing railway routes and fares, including destinations like Est, Nord, and Orléans.

LES ANNALES

Mme Gabrielle Réval publie dans les Annales de vivantes impressions de voyage sur la Norvège. Le premier acte de Croquemitaine, d'Alfred Machard, paraît dans ce numéro ainsi que des poèmes, études et articles signés Yvonne Stacey, Henri de Régnier, Pierre Milles, Tristan Bernard, Miguel Zamacois, Henry Bidou, André Beaunier, etc. Partout en vente: 90 centimes.

PARIS-BRODERIE vous OFFRE dans son N° du 15 Mars le Bon-Prime d'un Napperon « Fleurs de Pommier » à exécuter au choix: EN BRODERIE BLANCHE EN GROSSE BRODERIE OU EN COULEUR (Point au Pochon). En vente partout. Le N° 1.25

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies. Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications François TeDESCO 39, Boulevard Raspail, Paris (7^e). Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gratuitement notre « POCHETTESPECIMEN » contenant: 1° un numéro de La Femme Chez Elle; 2° un numéro de Mon Aiguille; 3° une planche de dessins décalquables au fer chaud. Joindre 6 fr. 50 en timbres pour le port. Bon Gratuit du Journal du Lot à retourner sous enveloppe affranchie aux Publications François TEDESCO 39, Boulevard Raspail, Paris (7^e). Le désir recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTESPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications: « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 6 fr. 50 pour le port. Nom: Adresse: Date et Signature

LES GRANDES CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES sont publiées in-extenso dans LA REVUE HEBDOMADAIRE VOLTAIRE. Cours en 10 leçons par M. André Bellesort, dont le BALZAC a été en 1924 une révélation littéraire et oratoire. CHOSES D'AUJOURD'HUI. Cours en cinq leçons par M. Louis Gillet, conservateur du musée de Chalais. LA REVUE HEBDOMADAIRE 8, rue Garancière, Paris-6^e

TORPEDO PEUGEOT 10 HP., 4 places, modèle 1922. PARFAIT ÉTAT — PEU ROULÉ. Essai à volonté Cahors. S'adresser au bureau du journal. Naturel, la pièce de 215 lit. Frs port, fut, congé compris Ech. contre à fr. 50 S'adresser: M^{me} Léontine BANCEL, Viticulteur à SOMMIÈRES (Gard) Imp. COUESLANT (Personnel Intéressé) Le co-gérant: M. DAROLLE.

LA PHOSPHODE GARNAL remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées. Pour la guérison des: ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents. LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles. MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants. MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose. ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique. NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde. La Phosphode GARNAL et le Corps Médical. Le D^r ORTEL. « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâtes colorées. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. » Prix du flacon: 10 francs. — Grandeur unique.

Bibliographie LA MODE PRATIQUE le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison. Chaque N° 30 fr. UN Bon-Prime donnant droit de participer aux avantages de la coopérative Mode Pratique. Avec les patrons de la MODE PRATIQUE, vous ferez toutes vos robes. LA MODE PRATIQUE rapporte 120 fois ce qu'elle coûte. 79, Bd St-Germain, PARIS. R. C. Seine, 15.536

Table listing various foreign currencies and exchange rates, including Japon, Russie, Turquie, etc.

SERVICE D'HIVER 1924-25

De Paris à Toulouse par Cahors. De Toulouse à Paris par Cahors. De Cahors à Libos. De Libos à Cahors. De Cahors à Capdenac. De Capdenac à Cahors. De Cahors à Aurillac. De Aurillac à Cahors. De Cahors à Brive. De Brive à Cahors. De Cahors à Sarlat. De Sarlat à Cahors. De Cahors à Gourdon. De Gourdon à Cahors. De Cahors à Martel. De Martel à Cahors. De Cahors à Buzet. De Buzet à Cahors. De Cahors à Montauban. De Montauban à Cahors. De Cahors à Agen. De Agen à Cahors. De Cahors à Périgueux. De Périgueux à Cahors. De Cahors à Limoges. De Limoges à Cahors. De Cahors à Clermont. De Clermont à Cahors. De Cahors à Orléans. De Orléans à Cahors. De Cahors à Paris. De Paris à Cahors.